



Victime d un accident de la route

Par **Papou33**, le **15/01/2018** à **23:37**

Bonsoir

Le 2/12/2017 j ai été victime d un accident de la circulation en rentrant du travail (j étais en moto 50cc)

La voiture m'a coupé la priorité

Dégât corporel (luxation de l'épaule droite, fracture du genou et ligaments sectionnés) suite à cette accident prise de sang et il mon dit que j étais positif au THC

je n avais pas consommé depuis 48h

Qu est ce que risque ?

Cordialement

Par **chaber**, le **16/01/2018** à **07:40**

bonjour

[citation] il mon dit que j étais positif au THC

je n avais pas consommé depuis 48h [/citation]une consommation régulière peut laisser des traces plusieurs mois après l'arrêt.

[citation]Qu est ce que risque ? [/citation]

sur le plan pénal consultez le site ci-dessous

<http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool->

[stupefiants_22021_1.htm](#)

Sur le plan assurance, il y a déchéance des garanties, hormis la responsabilité civile, (voir conditions générales)

Il vous faudra un avocat pour obtenir le PV d'accident dressé par les forces de l'ordre et effectuer le recours auprès de l'assureur du responsable pour votre indemnisation